Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2025



Lisières de l'Oise
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE



Rappel règlementaire

La Communauté de Communes des Lisières de l'Oise exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres, les compétences obligatoires définies à l'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dont la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés.

À ce titre, chaque année, le Président de la CCLO présente à son Assemblée Délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers, conformément aux dispositions des articles L 2224-17-1 et D 2224-1du CGCT.

Ce rapport est un document obligatoire qui doit permettre d'assurer la transparence de la gestion du service pour les usagers et et qui permet également de faire un bilan annuel du service. En ce sens, il doit comprendre une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers.

Le rapport ici présenté concerne l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Mesdames, Messieurs,
Chaque jour, nous faisons des choix qui ont un impact sur notre environnement. Trier, réemployer, composter sont autant de gestes qui, mis bout à bout, contribuent à préserver notre cadre de vie.
Les chiffres émanant de ce rapport montrent l'attachement des administrés des Lisières de l'Oise au respect des consignes de tri et la volonté d'avancer main dans la main avec la collectivité, au service de notre planète.

L'année 2025 marque la poursuite de la mise en œuvre de notre Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), adopté en 2024. Cette feuille de route guide nos actions autour d'un objectif simple mais essentiel : produire moins de déchets et favoriser un usage plus durable des ressources.
Le spectre des actions s'élargit au fil des années, pour toucher l'ensemble des publics.
En tant que Président, je ne peux que me féliciter de l'engouement des petits et grands, autour des différents évènements, animations ou encore journées pédagogiques.

Cette dynamique collective doit beaucoup à l'investissement des élus qui portent ces thématiques. Je souhaite ainsi remercier tout particulièrement Jean-Claude CORMONT, qui a assuré avec engagement cette délégation en tant que vice-président.
Très présent aux côtés des équipes de terrain, il a contribué activement aux nombreux projets déployés sur le territoire.
Au-delà de ses convictions personnelles, les chiffres parlent en sa faveur.

Ces chiffres ne sont pas une finalité. Je sais que nous pouvons, collectivement, encore faire mieux pour les années à venir en améliorant chacun, quelques gestes du quotidien, telle l'opercule à ne pas mettre dans le pot de yaourt.

Ensemble, continuons à faire des Lisières de l'Oise un territoire où il fait bon vivre.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement au quotidien.



Franck Superbi

Président de la CCLO
Maire de la commune de Bitry



Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Sommaire

01 Présentation générale

02 Système de collecte et traitement

03 Déchetteries

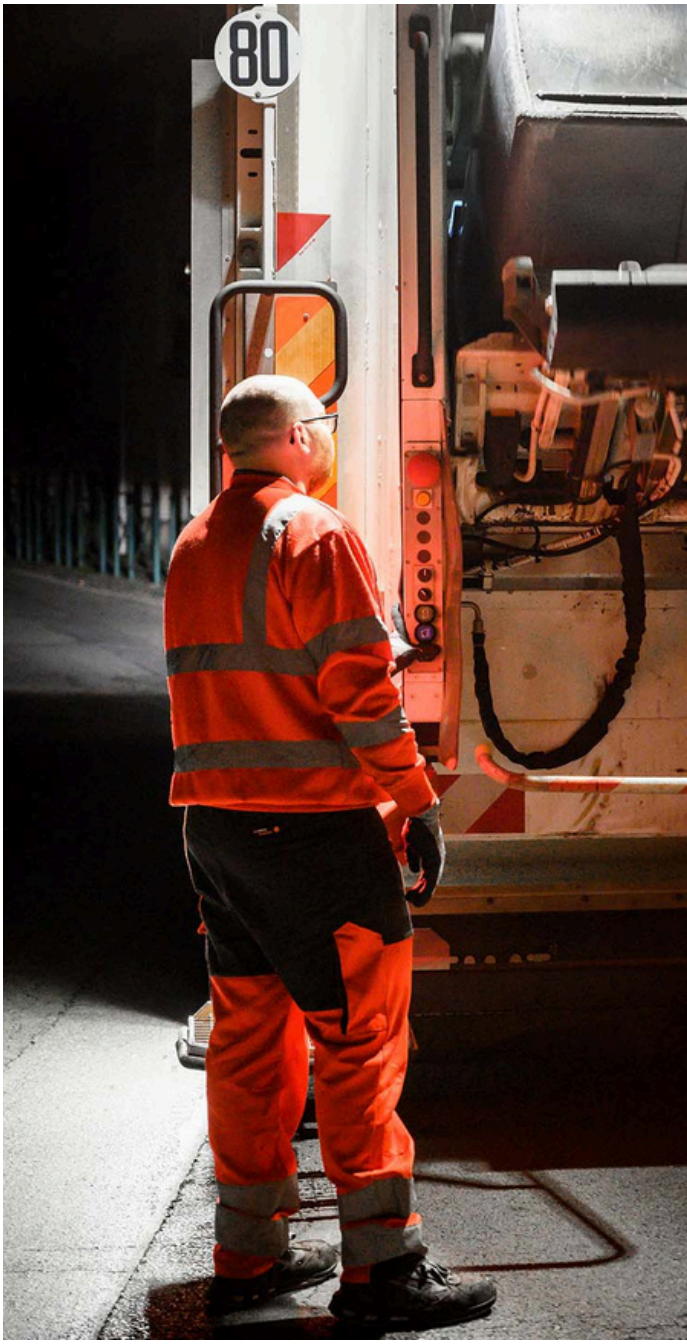
04 Prévention des déchets

05 Communication

06 Bilan technique

07 Bilan financier

08 Glossaire



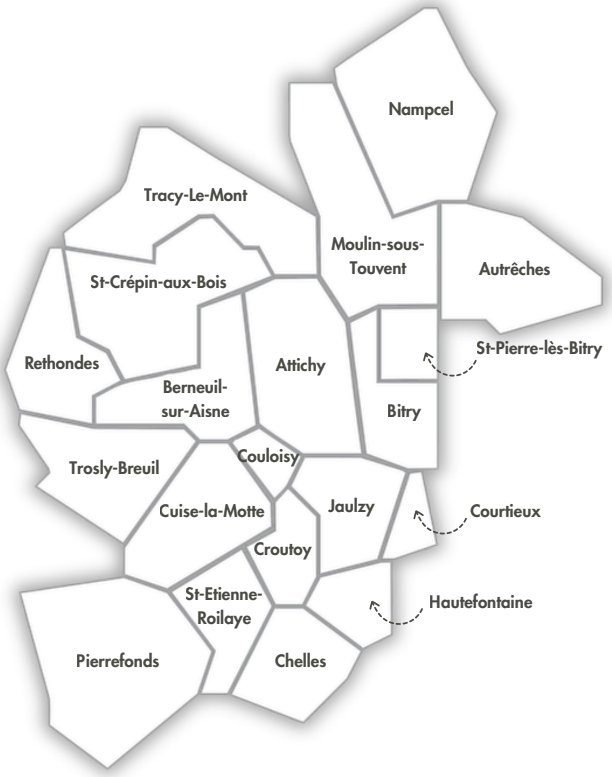
Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

01

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Les Lisières de l'Oise



20 communes

210 km² superficie

15 898 habitants

6 588 ménages

La gouvernance



Franck Superbi

Président des Lisières de l'Oise
Maire de Bitry



Jean-Claude Cormont

2ème Vice-Président en charge de la voirie, déchets, sport et vie associative
Maire de Couloisy

Les membres de la Commission Voirie, Collecte des déchets, Sport et vie associative :

Agnès BACHELART, Anne BROCVIELLE, Dominique LARMOYER, Eric BEGUIN, Jean-Marie BOUCHEZ, Renaud BOURGEOIS, Hervé CARBONNEAUX, Gérard CORDIER, Alexandre CUSAN, Laurent DUVAL, Francis FOURNIER, Etienne FRERE, Jean-Louis GOURDON, Guillaume GRAND, Alain KOMAR, Mickaël LEMMENS, Xavier MICHEL, Alain MAILLET, Franck SUPERBI, Jean-Claude CORMONT Jean-Remi SZUWALSKI, Jean Jacques CARRETERO, Christian LEMAIRE, Philippe NICOLLE, Anne-Marie DEFRANCE, Gérard FLEURY, Bernard FAVROLE

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

La régie intercommunale

En 1964, le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de l'ancien Canton d'Attichy qui regroupait déjà à l'époque les 20 communes, était créé pour assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.
Le SIVOM s'est ensuite transformé en District du Canton d'Attichy en 1994, puis en Communauté de Communes du Canton d'Attichy en 2000.
Le changement de dénomination en "Lisières de l'Oise" a eu lieu le 8 octobre 2015.

La CCLO gère la collecte des déchets ménagers et assimilés en régie ainsi que la prévention des déchets pour les 15 898 habitants du territoire.

Le traitement de ces déchets ainsi que la gestion des déchetteries ont été transférés au Syndicat de la Vallée de l'Oise (SMVO dorénavant SMDO) depuis le 1er Mars 2013.

Le budget consacré au service d'élimination des déchets s'élevait en 2025 à la somme de 2,295 millions d'euros en fonctionnement et plus de 342 000 euros en investissement.

Le Syndicat Mixte du département de l'Oise (SMDO)

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise a été créé à compter du 1er décembre 2016, par fusion de 2 syndicats de traitement :

- Le Syndicat de la Vallée de l'Oise (SMVO) qui couvrait 490 000 habitants sur l'est du département ;
- Le Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE) couvrant 270 000 habitants sur l'ouest du département.

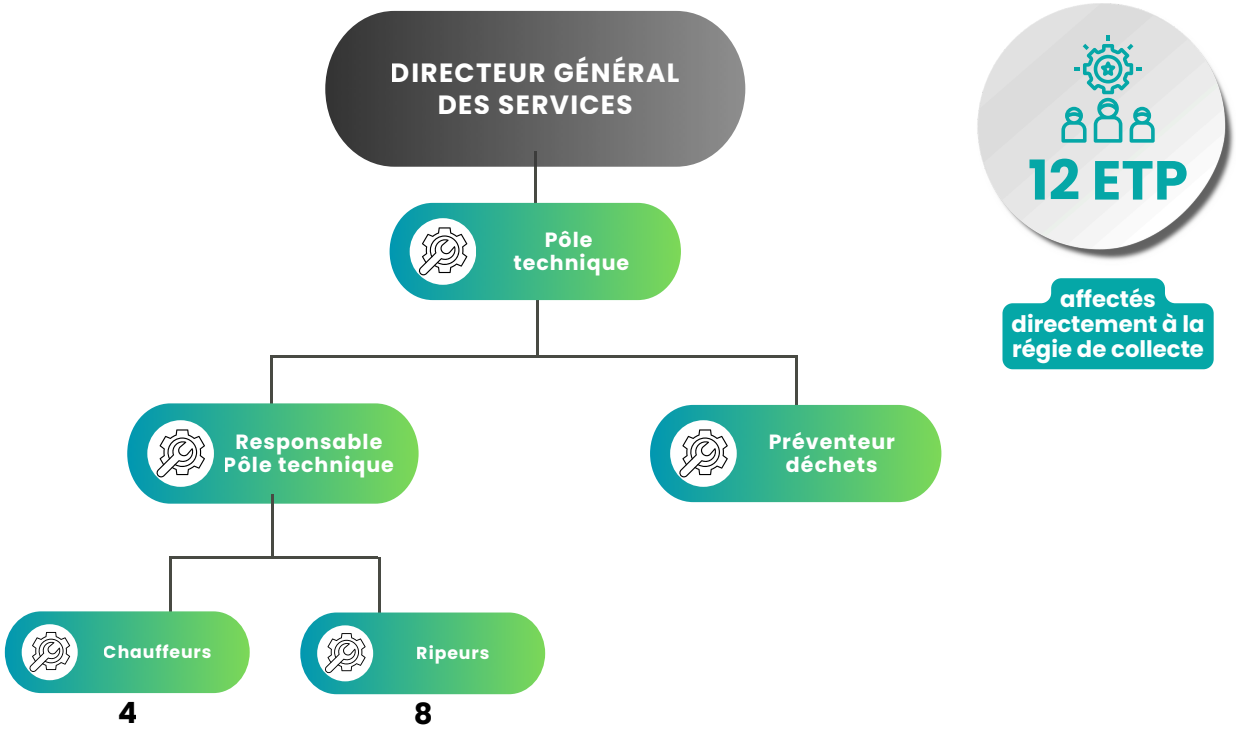
Le SMDO a pour compétences le transport, le transfert des déchets vers leurs lieux de traitement, leur traitement et l'exploitation des déchetteries (intégralement ou partiellement suivant les cas).

Le SMDO regroupe 19 EPCI, pour une population de 792 108 habitants.
Le budget 2025 du SMDO s'élevait à 67 millions d'euros en fonctionnement et 30 millions d'euros en investissement. *(Le rapport d'activité 2025 du SMDO est consultable sur son site internet).*



Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Le service "Collecte des déchets" de la CCLO à fin d'année 2025



Le responsable du pôle technique, encadre les 4 chauffeurs et les 8 ripeurs qui sont affectés directement à la régie de collecte des déchets et à l'organisation quotidienne du service.

Pour assurer les remplacements et le surcroît d'activité, la régie fait également appel aux agents des Services Techniques et au recrutement de saisonniers.
Les services de la CCLO assurent également la communication et les relations courantes avec les usagers pour les questions relatives au service de collecte des déchets.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Solutions de collecte proposées aux habitants de la CCLO en 2025

Type de flux		Motif de collecte	Dispositif	Fréquence de collecte
ORDURES MÉNAGÈRES		porte-à-porte		1 x / semaine
COLLECTE SÉLECTIVE	verre	apport volontaire		selon le remplissage
	papiers, cartons, plastiques et métaux	porte-à-porte		1 x / 2 semaines
		apport volontaire pour les gros cartons	déchetteries SMDO	
DÉCHETS VERTS		porte-à-porte	 et / ou sacs déchets verts	1 x / semaine pendant 6 mois (coupure au mois d'août)
		apport volontaire	SMDO	
		compostage volontaire	composteur individuel ou compostage en tas	
TEXTILES		apport volontaire		
ENCOMBRANTS		apport volontaire	SMDO	
FERRAILLES		apport volontaire	SMDO	
GRAVATS		apport volontaire	SMDO	
DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (EX. DDS) : BATTERIES, PEINTURES, SOLVANTS, PILES, ...		apport volontaire	SMDO	
DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX		apport volontaire	4 pharmacies DASTRI	

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

02

SYSTÈME DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Système de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Depuis le 1er septembre 2020, le système de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés est le suivant :

Le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR)

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) est effectuée par la CCLO en régie une fois par semaine, le matin :

- En porte à porte en bacs roulants couvercles noirs pour les habitats individuels et collectifs, les artisans, les commerces, les industries et les bâtiments administratifs, (les mairies, les cimetières, les salles des fêtes, ...) ;
- Dans des points de regroupement lorsque le camion ne peut pas collecter en porte à porte certaines habitations ;
- La maintenance et le renouvellement du parc de bacs, dotation ou remplacement, sont assurés par la CCLO. Les bacs sont la propriété de la collectivité.



Les déchets sont vidés au quai de transfert de Compiègne (60) dans des caissons, puis acheminés par voie ferroviaire au centre de valorisation énergétique du SMDO à Villers-Saint-Paul (60) dont l'exploitation a été confiée depuis 2022 à la société IDEX par le biais d'une délégation de service public.

La collecte sélective (papiers, cartons, bouteilles plastiques et métaux)

La collecte sélective des déchets recyclables secs se fait en camion monoflux par la CCLO en régie une fois toutes les deux semaines, le matin :



- En porte à porte en bacs roulants couvercles jaunes pour les habitants, les immeubles, les artisans, les commerces, les industries et les bâtiments administratifs (les mairies, les cimetières, les salles des fêtes, ...) ;
- Dans des points de regroupement lorsque le camion ne peut pas collecter en porte à porte certaines habitations ;
- Le tri des cartons de grande taille se réalise uniquement en déchetterie. Ils ne sont pas considérés comme des emballages classiques ;
- La maintenance et le renouvellement du parc de bacs, dotation ou remplacement, sont assurés par la CCLO. Les bacs sont la propriété de la collectivité.
- Les déchets sont vidés au quai de transfert de Compiègne (60) dans des caissons, puis acheminés par voie ferroviaire au centre de tri de collecte sélective du SMDO situé à Villers-Saint-Paul (60) qui est exploité par SEPUR par le biais d'une délégation de service public.

Les emballages et les papiers sont triés puis conditionnés en balles pour être envoyés, selon leur nature, vers les différentes filières de recyclage qui se trouvent à 80% en France et 20% dans les pays limitrophes.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Les déchets verts (DV)



La collecte sélective des déchets verts est effectuée par la CCLO en régie une fois par semaine sur une période de 6 mois (mi-avril à fin juillet, début septembre à mi-novembre) :

- En porte à porte en bacs roulants couvercles verts et/ou étiquettes DV pour les habitants et les bâtiments administratifs, (les mairies, les cimetières, les salles des fêtes, ...) ;
- Dans des points de regroupement lorsque le camion ne peut pas collecter en porte à porte certaines habitations ;
- La maintenance et le renouvellement du parc de bacs, dotation ou remplacement, sont assurés par les particuliers. Les bacs sont la propriété des administrés.

Les déchets verts sont vidés au centre de compostage de Moulin-sous-Touvent (60), puis valorisés par l'entreprise GURDEBEKE.

Le verre



La collecte du verre se fait en points d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

La CCLO dispose de 49 conteneurs répartis sur l'ensemble du territoire : chaque commune dispose d'au moins un conteneur, en concertation avec les communes, conformément au réglement du service qui prévoit à minima un conteneur par commune. Nous vous invitons à consulter notre site internet pour en savoir plus sur la localisation des bornes à verre.

Le verre est collecté par la société MINERIS SAS puis amené au centre de traitement de la société SAMIN à Rozet-Saint-Albin (Aisne). Après lavage et tri par couleur, il est transporté à la verrerie VERALLIA de Cuffies (Aisne) ou il sera recyclé.

Les textiles

La collecte des textiles se fait en points d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

La CCLO dispose de 22 conteneurs répartis sur l'ensemble du territoire.
Les textiles sont collectés par la société LE RELAIS (SCOP qui agit pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion) puis amenés au centre de tri du RELAIS NORD EST ILE DE FRANCE situé à Ploisy (Aisne).



Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)



La collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) se fait en pharmacie.

Ces déchets sont collectés et traités par l'éco-organisme national DASTRI qui est financé en totalité par les industriels de santé, entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux.

Pour l'année 2025, cet éco-organisme ne nous a pas transmis les DASRI collectés et traités sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

03
DÉCHETTERIES

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Déchetteries

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (ex SMVO) gère 40 déchetteries dont celle d'Attichy depuis le 1er mai 2013.



Les accès en déchetterie
L'ensemble des habitants de la CCLO ont accès au réseau de 40 déchetteries du SMDO.

Conditions :

- Accès gratuit mais règlementé ;
- Carte d'accès obligatoire ;
- 4m³ par jour maximum ;
- 50 passages par an soit presque une fois par semaine (courrier d'alerte à 40 passages).
- Renouvellement de la carte à 5€ en cas de perte, vol, ou dégradation.

Les déchetteries gérées par le SMDO ouvrent l'accès aux professionnels pour leur proposer une solution de traitement peu coûteuse et éviter les dépôts sauvages. Les jours de dépôts sont limités au milieu de la semaine pour éviter les trop fortes affluences en fin de semaine, jours de forte fréquentation pour les particuliers.

Accès payant selon les déchets et réglementé (tous les déchets acceptés pour les particuliers ne sont pas acceptés pour les professionnels).

Conditions :

- 4m³ par semaine maximum ;
- Dépôt uniquement du mardi au jeudi ;
- Limitation au véhicule de moins de 3,5 T ;
- Facturation semestrielle ;
- Carte d'accès obligatoire.
- Caution pour les cartes de 45€ pour un véhicule, 90€ pour deux véhicules et 10€ supplémentaire par véhicule suivant.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Les déchets acceptés en déchetterie

- Piles et accumulateurs ;
- Déchets dangereux spécifiques (peintures, solvants, produits phytosanitaires, ...) ;
- Huiles usagées, batteries, radiographies ;
- Pneus (VL, non coupés, déjantés) ;
- Déchets verts, métaux, gravats, mobilier ;
- Encombrants ;
- DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), Lampes ;
- Textiles, emballages en verre, plâtre, papier.

- Sacs fermés, ordures ménagères ;
- Déchets hospitaliers ou de soins, déchets industriels ;
- Pneus avec jantes, pneus découpés, pneus d'engins agricoles, camions, quad et motocycles ;
- Cadavres d'animaux ;
- Extincteurs, bouteilles de gaz ;
- Déchets avec de l'amiante liée, libre ou friable ;
- Cendres de barbecue et cheminée.

Les horaires d'ouvertures des déchetteries

Mardi au samedi : 9h à 12h / 14h à 18h
Dimanche : 9h à 12h
Fermeture lundi, dimanche après-midi et jours fériés.

0 800 60 20 02 Service & appel gratuits

Les exutoires des matériaux collectés à la déchetterie d'Attichy

Exutoires	**2025**
Déchets Verts	GURDEBEKE (60350 Moulin-sous-Touvent)
DEEE	ECOLOGIC PRODUCTLIFE FRANCE
Eco-DDS	CHIMIREC VALRECOISE (60130 Saint Just en Chaussée)
Ameublement	ECO-MAISON
Ferrailles	GALLOO CLAIROIX / ALPHA METAL
Huiles moteur	SEVIA / VEOLIA (60000 Beauvais)
Monoflux	PAPREC IDF
Piles usagées	CHIMIREC VALRECOISE (60130 Saint Just en Chaussée)
Pneus	DELTA GOM (60400 Cuts)
Terres et Gravats	POISSON TERRASSEMENT (60700 les Ageux)
Textiles	LE RELAIS (02880 Crouy)
TVE	GURDEBEKE / VEOLIA (60180 Nogent-sur-Oise)
TVI	Idex / Iddeo (60870 Villers-Saint-Paul)

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

04

PRÉVENTION DES DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Tri et Prévention des déchets

Les dotations de bacs

Lors de la livraison des bacs de TRI à couvercle jaune, l'agent du service déchet explique les consignes de tri à l'usager.
Les échanges de bacs notamment pour les volumes de plus grande capacité sont des occasions de vérifier la qualité du tri des administrés.





La promotion du compostage domestique



Le compostage est la transformation naturelle des matières organiques, déchets de cuisine et de jardins, par les micro-organismes du sol en une terre riche en minéraux, appelé le compost.
Le compostage domestique est l'alternative la plus significative en termes de réduction de la production de déchets ménagers.
Le potentiel de réduction correspond à 81,8 kg/hab/an de fermentescibles présents dans les ordures ménagères résiduelles soit plus d'un tiers de la masse des poubelles (dont 73,2 kg/hab. de déchets de cuisine et 8,6 kg/hab. de déchets de jardin).

La CCLO promeut le compostage de proximité et propose à cet effet des composteurs avec une prise en charge de la collectivité à hauteur de 50 % : pour plus d'informations nous vous invitons à nous contacter.

Depuis 2019, la CCLO a commandé et vendu 457 composteurs. En 2025, nous avons vendu 39 composteurs (bois et PVC).

Journée ludopédagogique sur le gaspillage alimentaire

La Communauté de Communes a organisé une grande journée de sensibilisation au compostage et à la réduction des déchets verts à destination des élèves de CE2 de l'ensemble du territoire au complexe sportif intercommunal à Couloisy. Cette journée éducative et conviviale a réuni 248 enfants.

La matinée a débuté par une pièce de théâtre interactive intitulé « Monsieur Compost » créé et animée par L'association La Pièce en plus.

A l'issue de la représentation, les élèves ont participé à un jeu pédagogique conçu par la Communauté de Communes sur la thématique.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Retour sur les actions de sensibilisations

Tri sélectif

Les animations sur le tri sélectif sont menées sous la forme d'un jeu pédagogique intitulé "le jeu du tri"

6 animations scolaires ont eu lieu en 2025 pour **287 élèves** sensibilisés
1 animation pour les agents de la CCLO a eu lieu pour **12 agents** sensibilisés



Gaspillage alimentaire

Les animations sur le gaspillage alimentaire sont menées sous la forme d'un jeu pédagogique intitulé "stop gaspi"

2 animations ont eu lieu en 2025 pour **27 personnes** sensibilisées



Compostage

Les animations sur le compostage sont menées sous la forme d'une sensibilisation avec des panneaux explicatifs retraçant les consignes et les bonnes pratiques

6 animations ont eu lieu en 2025 pour **39 personnes** sensibilisées

Réemploi

Les animations sur le réemploi sont menées en partenariat avec la *ressourcerie l'Anthurium* sous forme de collecte pour réemploi à la déchetterie d'Attichy ou sous forme d'ateliers

3 collectes réemploi en déchetterie ont eu lieu en 2025 pour **2 327 kg d'objets collectés.**

5 ateliers d'autoréparation de vélo au collège et en ALSH ont eu lieu en 2025 pour **79 enfants sensibilisés.**



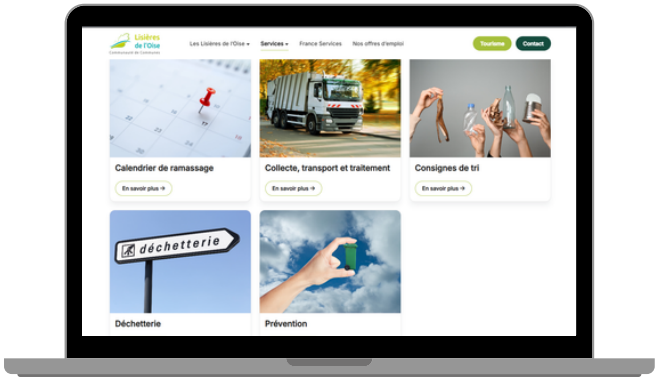
Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

05
COMMUNICATION

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

La communication institutionnelle

www.ccloise.com



Le standard et l'accueil

L'accueil physique et téléphonique est assuré par deux agents d'accueil.

Lundi, Mercredi, Vendredi :
9h - 12h et 13h30 - 17h30

Mardi :
fermé le matin
13h30 - 17h30

Jeudi :
9h - 12h
13h30 - 19h00

4 voie industrielle - 60350 ATTICHY

03 44 42 72 25



Jusqu'en 2023, le suivi de l'activité du service était réalisé à partir du nombre d'appels téléphoniques traités par les agents d'accueil, avec une distinction entre les appels relatifs aux ordures ménagères et ceux concernant les déchets verts.

Depuis 2024, l'indicateur a évolué. Le suivi porte désormais sur le nombre de réclamations recueillies par les agents d'accueil et transférées au service déchets pour traitement. Cette évolution du suivi ne permet pas une comparaison directe avec les données des années antérieures à 2024.

Type de réclamation	2024	2025
Bac dégradé détérioré	2	3
Information de non-collecte	37	35
Autres demandes ou réclamations	4	1
Total	**43**	**39**

Les réclamations concernant les bacs dégradés ou détériorés, peuvent résulter d'incidents survenus lors des opérations de collecte avec le camion, ainsi que des situations dans lesquelles les bacs sont trop remplis.

Les signalements de non-collecte peuvent être liés à différents facteurs, tels que des incidents lors de la collecte, des conditions de présentation des bacs ou des déchets ne permettant pas leur prise en charge, ou encore des anomalies liées à la qualité du tri des déchets.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

La communication sur les réseaux sociaux

Les actions de communication de l'année 2025 portent sur la promotion des bons gestes de tri et éco responsables mais surtout sur les actions de prévention des déchets

























Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

06

BILAN TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Tableau des flux

10 123 T
déchets ménagers et assimilés collectés

soit 636,89 Kg par an et par habitant

4 841 T
collecte en PàP et en PAV (OMR, TRI, verre)

soit 304,59 Kg par an et par habitant

- 0,74 % par rapport à 2024

- ordures ménagères résiduelles : 3 102 T – 195,15 kg / hab. / an
- collecte sélective : 1 142 T – 71,85 kg / hab. / an
- verre : 597 T – 37,59 kg / hab. / an

1 062 T
autres collectes (DV, textiles)

soit 66,78 Kg par an et par habitant

- 11,58 % par rapport à 2024

- déchets verts en PàP : 982 T – 61,77 kg / hab. / an
- textiles : 80 T – 5,01 kg / hab. / an

4 220 T
collecte en déchetteries

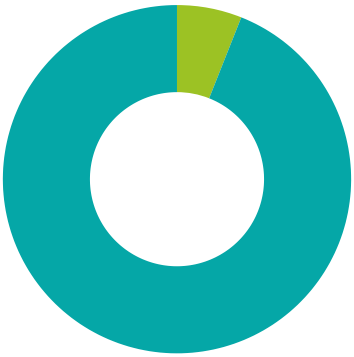
soit 265,52 Kg par an et par habitant

- 1,65 % par rapport à 2024

- déchets verts en déchetterie : 1 035 T – 65,08 kg / hab. / an
- terres et gravats en déchetterie : 944 T – 59,40 kg / hab. / an
- autres : 2 241 T – 141,04 kg / hab. / an

– 276 T

au total, de déchets ménagers et assimilés collectés par rapport à 2024 soit – 2,7 %



Valorisés : 94,3 %

Non valorisés : 5,7 %

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Etat du parc

Le parc compte 5 camions au 31 décembre 2025 :

	Année d'achat	Mise en circulation	Km au 31/12/2025	Coût d'entretien en 2025
	2012	04/04/2012	270 273 km	13 938,34 €
	2018	09/06/2018	90 794 km	17 865,84 €
	2020	20/07/2020	93 062 km	8 103,49 €
	2020	20/07/2020	89 333 km	16 149,98 €
	2025	25/02/2025	19 498 km	3 761,33 €



La distance totale parcourue par l'ensemble des camions sur l'année 2025 (toutes tournées confondues) est de 70 779 km



Le coût d'achat moyen d'un camion est d'environ 250 000€ TTC

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Collecte des ordures ménagères résiduelles

Les tonnages

3 102 T

195,15 kg par an et par habitant

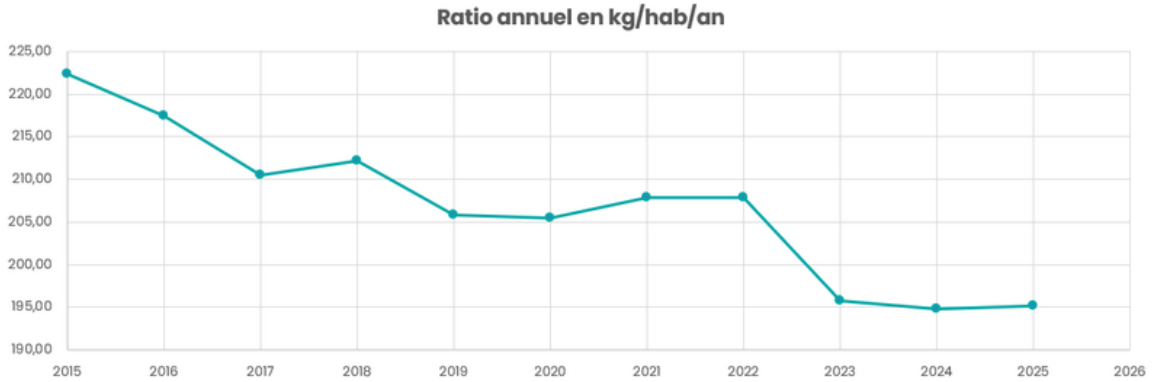
Moyenne nationale :
225 kg / hab. / an

Source ADEME
Rapport 2025 - Données 2023

Moyenne SMDO :
206,45 kg / hab. / an

Évolution des tonnages OMR et des ratios

Année	Nombre d'habitants	Tonnages	Ratio annuel en kg/hab/an	Evolution par rapport à l'année précédente
2015	16 988	3 777,92	222,39	-
2016	17 002	3 696,20	217,40	-2,2%
2017	16 950	3 567,85	210,49	-3,2%
2018	16 958	3 597,69	212,15	0,8%
2019	16 936	3 485,58	205,81	-3,0%
2020	16 861	3 464,07	205,45	-0,2%
2021	16 864	3 505,84	207,89	1,2%
2022	16 174	3 361,04	207,81	0,0%
2023	16 164	3 163,88	195,74	-5.9%
2024	15 940	3104,42	194,76	-0,5%
2025	15 898	3102,52	195,15	0,2 %



Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Les tonnages

1 142 T

71,85 kg par an et par habitant

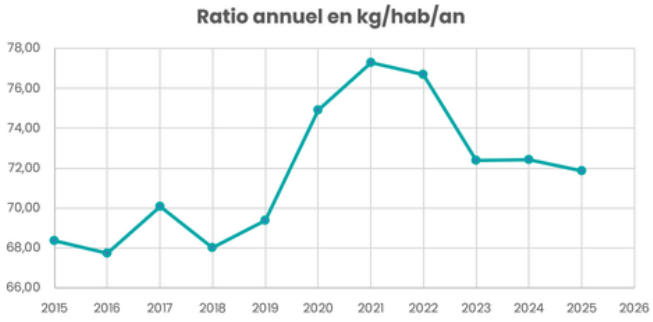
Moyenne nationale :
52,8 kg / hab. / an

Source ADEME
Rapport 2025 - Données 2023

Moyenne SMDO :
66,49 kg / hab. / an

Évolution des tonnages TRI et des ratios

Année	Nombre d'habitants	Tonnages	Ratio annuel en kg/hab/an	Evolution par rapport à année précédente
2015	16 988	1 161,55	68,37	-
2016	17 002	1 151,56	67,73	-0,9%
2017	16 950	1 187,99	70,09	3,5%
2018	16 958	1 153,50	68,02	-2,9%
2019	16 936	1 174,96	69,38	2,0%
2020	16 861	1 262,80	74,89	8,0%
2021	16 864	1 303,30	77,28	3,2%
2022	16 174	1 240,66	76,71	-0,7%
2023	16 164	1 170,35	72,40	-5,7%
2024	15 940	1 154,68	72,44	0,0%
2025	15 898	1142,34	71,85	- 0,8 %





Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Répartition par flux

La répartition des flux est évaluée grâce à la caractérisation des déchets arrivants au centre de tri de Villers-Saint-Paul (60).

Elle permet ainsi de connaître la proportion de chaque flux de matériau recyclable ainsi que le niveau d'erreur de tri (« refus de tri »).
En 2025, le SMDO en collaboration avec la CCLO a réalisé 15 caractérisations au centre de tri de Villers-Saint-Paul, sur les emballages collectés sur notre territoire.

Les résultats sont très hétérogènes : les taux de refus varient de 14 % à 31 % suivant les caractérisations. En moyenne, le taux de refus est de 21 % en baisse par rapport à 2024 (taux à 27 % en 2024). Le taux d'emballages imbriqués est lui aussi en baisse

Synthèse des caractérisations effectuées sur l'année 2025

Matières	Répartition %	Poids net sur 15 échantillons de 35 kg *Soit 525 kg*
Acier	2,62 %	13,75
Alu Expé	0,53 %	2,81
Aluminium	1,22 %	6,42
Carton 1.04	19,30 %	101,31
Carton Brun 1.05	8,08 %	42,44
ELA 5.03	1,26 %	6,64
Film PE	5,36 %	28,15
GM 1.02	6,01 %	31,56
JRM 1.11	15,03 %	78,91
Papier Bur 2.06	3,80 %	19,93
PEHD	2,10 %	11,05
PET Barquette mono	0,37 %	1,96
PET clair Q4	4,96 %	24,04
PET foncé Q5	1,43 %	7,50
PET Opaque	0,54 %	2,82
PP	1,97 %	10,36
PS	0,96 %	5,06
Elément fin non triable	7,59 %	39,86
Film non PE	0,00 %	0,00
Plastique divers	1,28 %	6,74
DEEE	0,25 %	1,29
Verre	0,26 %	1,38
Non Vides	0,59 %	3,12
Textiles	1,19 %	6,26
Ordure Ménagère	4,55 %	23,88
Autres Indésirables	2,09 %	10,99
Autres Emballages	**0,21 %**	**1,13**
Films Complexes	0,58 %	3,07
Recyclable imbriqué	3,92 %	20,60
Pots et Barquettes mult	1,90 %	9,98
TOTAUX	**100 %**	**525 kg**
Refus	21,74 %	114,11
Valorisation	78,26 %	410,89 kg

Consignes de tri respectées, avec filière de recyclage

Non respect des consignes de tri

Consignes de tri respectées, sans filière de recyclage

Fort taux d'imbriqués

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Les tonnages

981 T

61,77 kg par an et par habitant

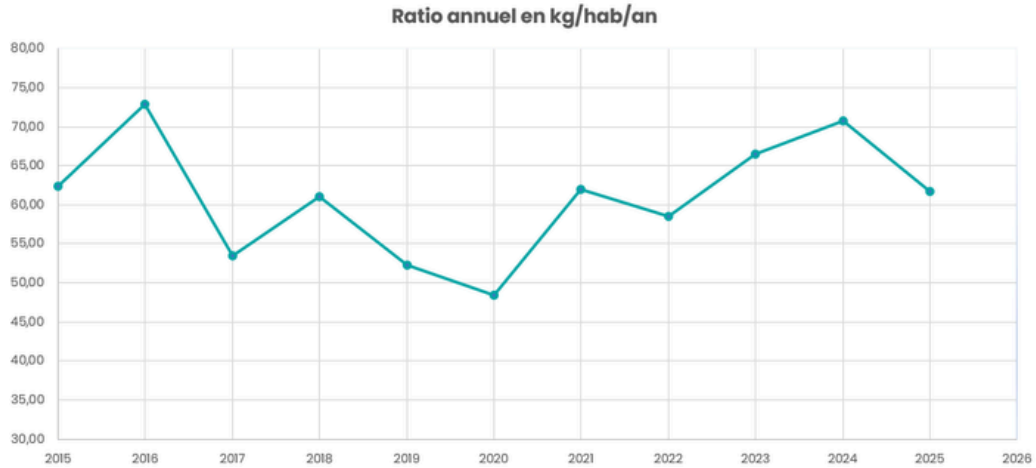
Moyenne nationale :
32 kg / hab. / an

Source ADEME
Rapport 2025 - Données 2023

Moyenne SMDO :
46,11 kg / hab. / an

Évolution des tonnages DV et des ratios

Année	Nombre d'habitants	Tonnages	Ratio annuel en kg/hab/an	Evolution par rapport à année précédente
2015	16 988	1 060,22	62,41	-
2016	17 002	1 239,80	72,92	16,8%
2017	16 950	906,86	53,50	-26,6%
2018	16 958	1 034,42	61,00	14,0%
2019	16 936	885,48	52,28	-14,3%
2020	16 861	815,78	48,38	-7,5%
2021	16 864	1 045,35	61,99	28,1%
2022	16 174	946,38	58,51	-5,6%
2023	16 164	1 075,06	66,51	13,7%
2024	15 940	1 126,97	70,70	6,3%
2025	15 898	981,98	61,77	- 12,6 %



Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Collecte du verre

Les tonnages

597 T

37,59 kg par an et par habitant

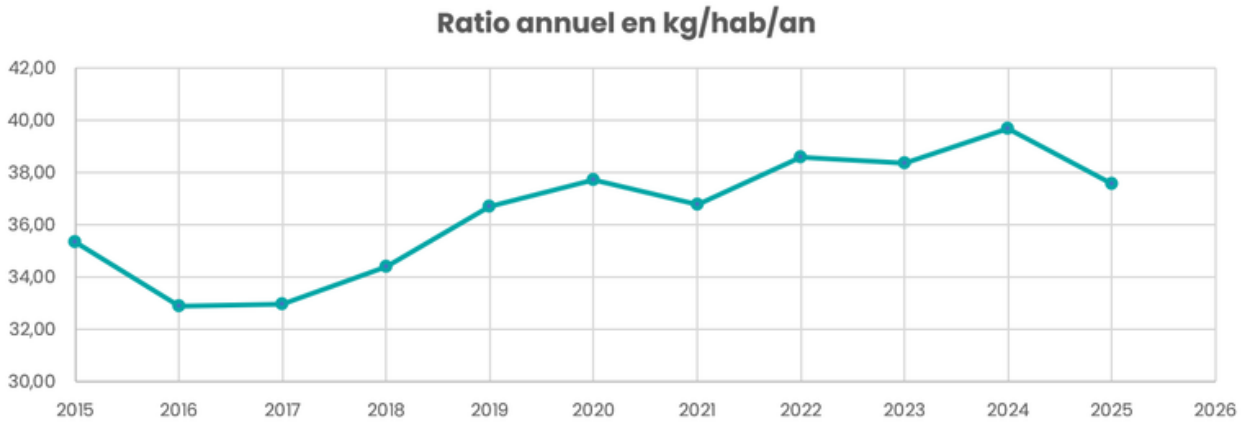
Moyenne nationale :
33 kg / hab. / an

Source ADEME
Rapport 2025 - Données 2023

Moyenne SMDO :
26,11 kg / hab. / an

Évolution des tonnages verre et des ratios

Année	Nombre d'habitants	Tonnages	Ratio annuel en kg/hab/an	Evolution par rapport à année précédente
2015	16 988	600,72	35,36	-
2016	17 002	559,49	32,91	-6,9%
2017	16 950	559,05	32,98	0,2%
2018	16 958	583,73	34,42	4,4%
2019	16 936	621,90	36,72	6,7%
2020	16 861	636,03	37,72	2,7%
2021	16 864	620,24	36,78	-2,5%
2022	16 174	624,00	38,58	4,9%
2023	16 164	620,14	38,37	-0,6%
2024	15 940	632,67	39,69	3,5%
2025	15 898	597,56	37,59	- 5,3 %



Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Les tonnages

79 T

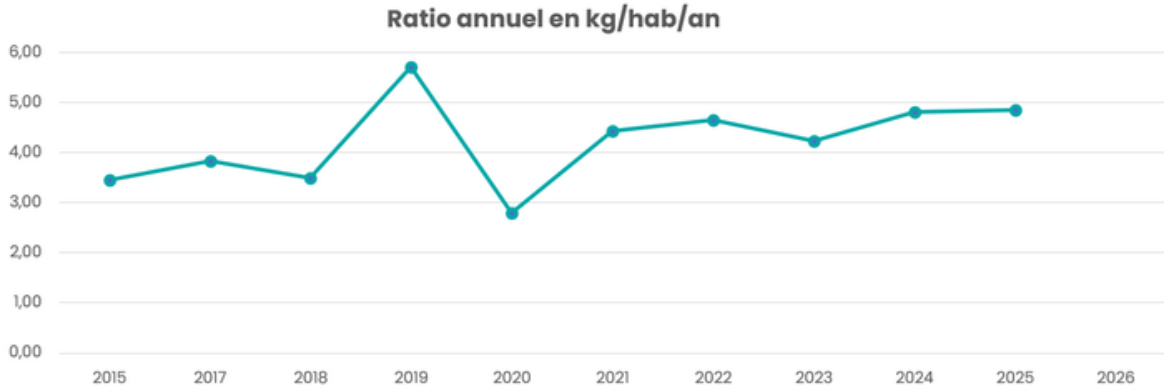
5,01 kg par an et par habitant

Moyenne nationale :
3,9 kg / hab. / an
Source REFASHION

Moyenne SMDO :
2,81 kg / hab. / an

Évolution des tonnages textile et des ratios

Année	Nombre d'habitants	Tonnages	Ratio annuel en kg/hab/an	Evolution par rapport à année précédente
2015	16 988	58,57	3,45	-
2016	17 002	56,18	3,30	-4,2%
2017	16 950	64,90	3,83	15,9%
2018	16 958	59,35	3,50	-8,6%
2019	16 936	96,77	5,71	63,3%
2020	16 861	47,11	2,79	-51,1%
2021	16 864	74,66	4,43	58,4%
2022	16 174	75,33	4,66	5,2%
2023	16 164	68,44	4,23	-9,1%
2024	15 940	76,52	4,80	13,4%
2025	15 898	79,72	5,01	4,5 %



Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Déchetteries

Les tonnages

4 220 T

265,50 kg par an et par habitant

Moyenne nationale :
214 kg / hab. / an

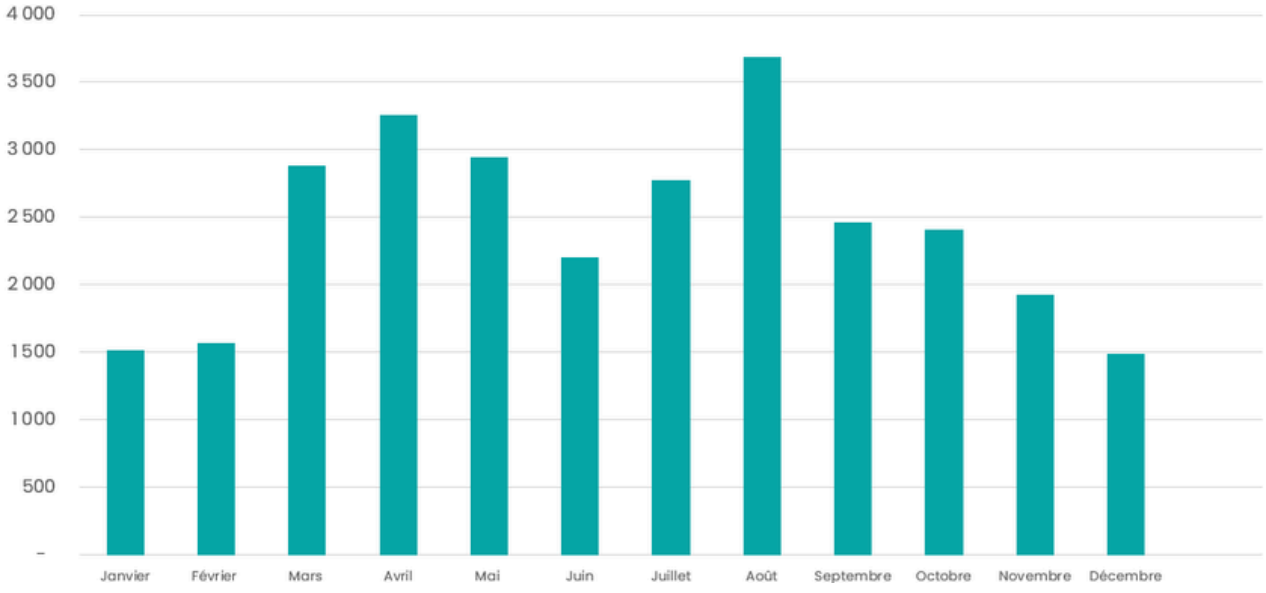
Source ADEME
Rapport 2025 - Données 2023

Moyenne SMDO :
233,81 kg / hab. / an

Évolution du nombre de visites en déchetterie d'Attichy

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
30 352	32 397	30 726	29 093	30 706	22 094	30 515	27 703	29 876	28 605	29 067

Répartition mensuelle des visites de la déchetterie d'Attichy en 2025



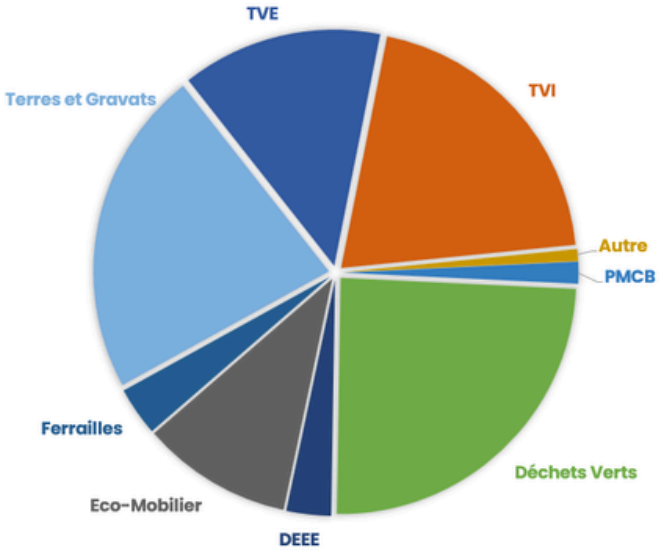
En 2025, on recense 29067 visites sur la déchetterie d'Attichy soit une augmentation de fréquentation de 1.62 % par rapport à 2024.

Le dépôt moyen par visite à la déchetterie est de 145.21kg (professionnels inclus).

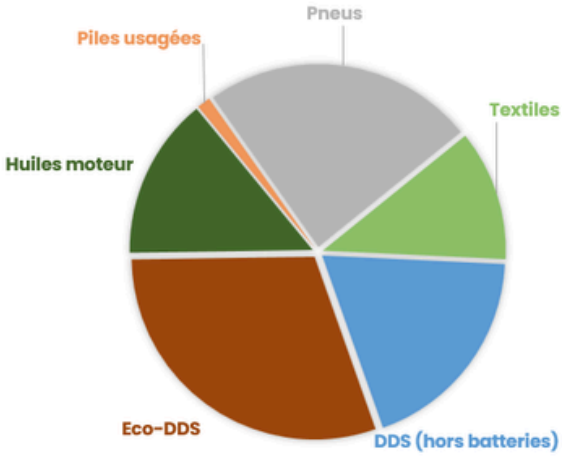
Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Répartition par flux

Répartition des flux collectés en bennes



Répartition des flux collectés dans les points d'apports en déchetterie



Répartition des flux collectés en déchetterie d'Attichy

Matériaux	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Amiante	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Batteries	0,55	0,16	-	-	-	-	-	-	-
Bois	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cartons	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DDS hors batteries	17,97	24,21	20,98	13,83	14,59	13,28	11,15	10,60	11,87
Déchets Verts	1 239,74	1 228,49	1 278,76	923,85	1 224,91	989,33	1 162,94	1 143,59	1 034,60
DEEE	129,68	130,07	140,26	122,18	131,54	108,81	138,21	135,13	129,37
Eco-DDS	24,59	20,65	20,88	17,68	20,66	19,04	18,60	16,51	19,00
Eco-Mobilier	172,06	172,56	205,54	174,26	181,66	196,64	213,02	226,49	436,02
Extincteurs, bouteilles de gaz	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ferrailles	199,04	192,90	220,07	199,72	206,78	154,14	134,68	140,54	141,34
Huiles moteur	8,10	9,18	10,35	8,10	9,06	6,48	7,65	8,28	9,00
Monoflux	4,23	0,60	2,45	1,15	2,38	0,72	0,82	0,55	-
Piles usagées	0,78	0,98	0,80	0,91	1,08	0,74	0,93	0,76	0,74
Pneus	6,40	8,12	10,81	7,83	9,80	7,03	11,71	14,34	15,09
Pneus coupés hors fil. Aliapur	0,46	0,08	1,37	-	-	0,87	-	-	-
Terres et Gravats	1 173,88	965,05	975,36	932,24	1 023,96	970,57	751,24	830,07	944,39
Textiles	10,81	9,38	9,79	3,17	9,14	9,79	8,14	8,13	7,28
TVE	-	214,28	628,32	551,60	987,82	907,62	764,82	668,72	580,70
TVI	-	324,46	687,01	354,40	231,84	707,79	1 052,94	1 099,99	856,72
TVIE	1 601,70	1 235,28	-	-	844,54	289,58	-	-	-
TOTAL	**4 589,99**	**4 536,44**	**4 212,75**	**3 311,01**	**4 899,76**	**4 381,43**	**4 276,85**	**4 303,70**	**4 220,84**

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Synthèse des tonnages

	Tonnages 2025	Ratio kg/hab/an
TVE Déchetterie - Tout Venant Enfouissable	580,70	36,53
TOTAL NON VALORISE	**580,70**	**36,53**
Ordures ménagères + refus de tri PàP valorisable	3 216,63	202,33
TRI - Emballages PàP	1 142,34	71,85
Verre PAV	597,56	37,59
Déchets Verts PàP	981,98	61,77
Déchets Verts Déchetterie	1 034,60	65,08
DDS Déchetterie	19,00	1,20
DEEE Déchetterie	129,37	8,14
Eco-Mobilier Déchetterie	436,02	27,43
Ferrailles Déchetterie	141,34	8,89
Huiles Moteur Déchetterie	9,00	0,57
Monoflux Déchetterie	0,00	0,00
Piles Usagées Déchetterie	0,74	0,05
Pneus Déchetterie	15,09	0,95
Terres et Gravats Déchetterie	944,39	59,40
Textiles PAV	79,72	5,01
Textiles Déchetterie	7,28	0,46
TVI-TVV Déchetterie - Tout Venant Valorisable	856,72	53,89
TOTAL VALORISÉ	**9 611,78**	**604,59**
TOTAL DÉCHETS MÉNAGERS	**10 192,48**	**641,12**

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

07

BILAN FINANCIER

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

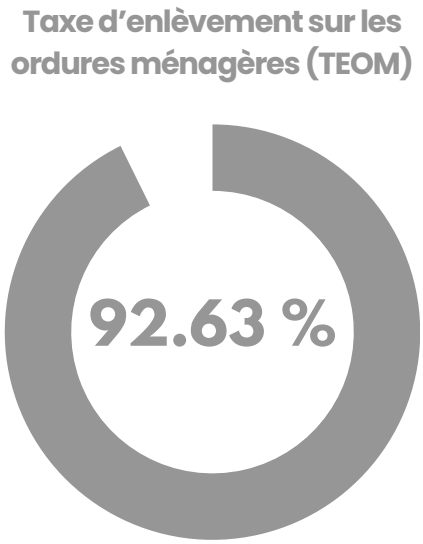
Budget

HORS PRÉCISION, TOUS LES COÛTS SONT EXPRIMÉS EN EUROS TTC.

Compte administratif 2025

	Prévu	Réalisé	Résultat
Dépenses d'investissement	341 900,00 €	277 135,25 €	**- 69 513,05 €**
Recettes d'investissement	341 900,00 €	207 622,20 €	
Dépenses de fonctionnement	2 295 000,00 €	1 914 953,67 €	**352 401,18 €**
Recettes de fonctionnement	2 295 000,00 €	2 267 354,85 €	

Détail des recettes de fonctionnement en 2025



Autres recettes de fonctionnement

4.60 %	Redevance Spéciale d'enlèvement des ordures
0.32 %	Vente de produits résiduels
0.25 %	Autres marchandises
2,20 %	Autres

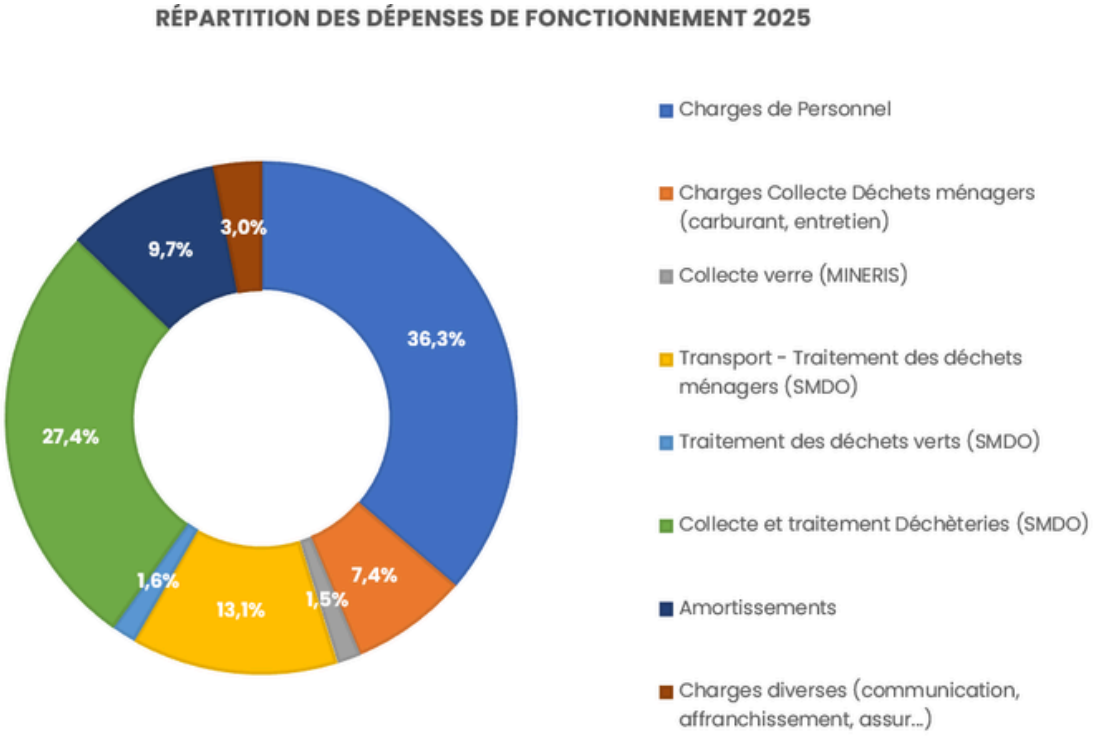
Détail des investissements réalisés en 2025

Nature de l'investissement	Coût
Achat d'un camion de collecte équipé	**258 159,25 €**
Bacs de collecte en porte à porte	**17 880,00 €**

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Détail des dépenses de fonctionnement

	Dépenses	Coût aidé par habitant
Charges de personnel	695 140,86 €	43,73 €
Charges Collecte Déchets (carburant, entretien)	141 940,98 €	8,93 €
Collecte Verre (MINERIS)	28 655,40 €	1,80 €
SMDO Transport - Traitement des déchets ménagers Collecte et traitement Déchetteries Traitement des Déchets Verts	804 904,80 €	50,63 €
Amortissements	186 679,06 €	11,74 €
Charges diverses (communication, affranchissement, assurances, ...)	57 632,57 €	3,63 €
TOTAL	**1 914 953,67 €**	**120,45 €**



Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

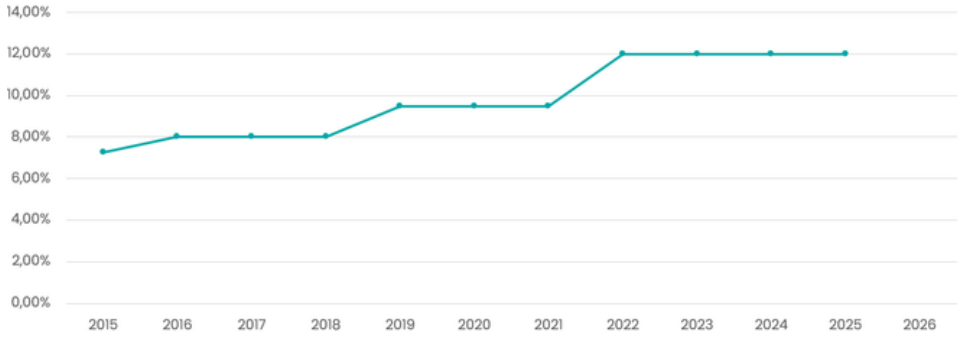
Taxes et redevances en 2025

Le financement du service déchetsménagers se fait par le produit perçuau titre de la TEOM (Taxe d'Elimination des Ordures Ménagères) et la Redevance spéciale.
Le complément nécessaire est pris sur le budget généralde la CCLO.
En 2025, la CCLO a conventionné avec 57 sociétésou collectivités dans le cadre de la Redevance spéciale.

TEOM 2 100 125 € + **RS** 104 229,74 € = **TOTAL** 2 204 354,74 €

Année	Taux
2015	7,25%
2016	8,00%
2017	8,00%
2018	8,00%
2019	9,50%
2020	9,50%
2021	9,50%
2022	12,00%
2023	12,00%
2024	12,00%
2025	12,00 %

Evolution du taux de la TEOM

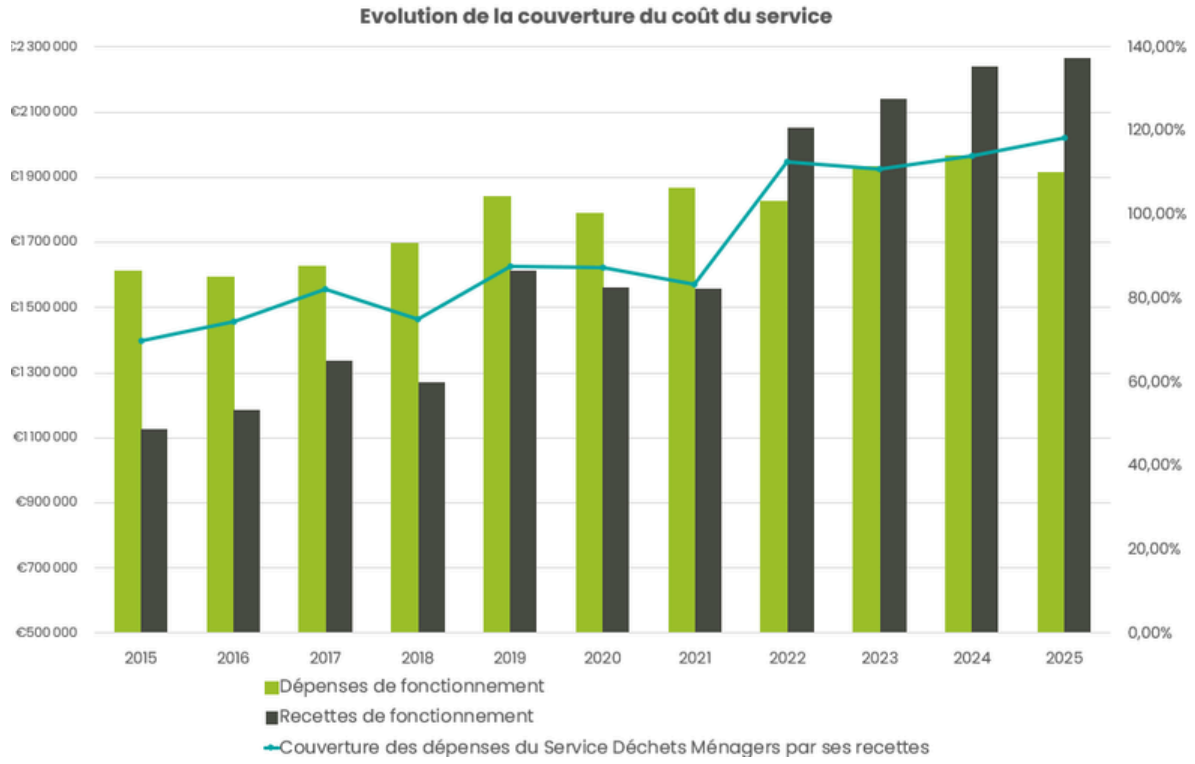


Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Taux de recouvrement des dépenses du service par les contributions

Evolution du taux de couverture du service (hors dépenses et recettes d'investissement)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de fonctionnement	1 593 671 €	1 625 457 €	1 696 321 €	1 842 071 €	1 790 491 €	1 866 058 €	1 824 824 €	1 932 873€	1 966 849€	1 914 953 €
Recettes de fonctionnement	1 186 124 €	1 337 197 €	1 271 388 €	1 614 315 €	1 561 886 €	1 556 918 €	2 052 822 €	2 140 680 €	2 240 331 €	2 267 354 €
Taux de couverture du service	74,43 %	82,27 %	74,95 %	87,64 %	87,23 %	83,43 %	112,49 %	110,75 %	113,90 %	118,40 %
Taux TEOM	8,00 %	8,00 %	8,00 %	9,50 %	9,50 %	9,50 %	12,00 %	12,00 %	12,00 %	12,00 %



En 2025, la CCLO a couvert l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement par les recettes du service.

Des actions de prévention des déchets ont été mises en œuvre dans le cadre du lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), adopté en Conseil communautaire le 5 décembre 2024, afin de réduire la production de déchets et de promouvoir des pratiques plus durables.

La création du budget annexe « Déchets », effectif depuis le 1er janvier 2025, permet d'isoler les dépenses liées à cette compétence, afin d'améliorer le suivi financier du service et le pilotage des investissements.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

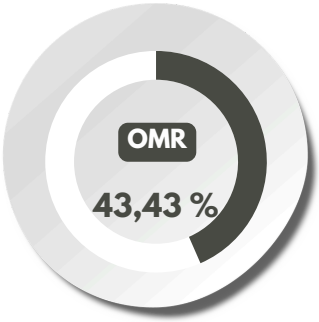
Coût aidé du service

Conformément au décret n°2015-1827 du 30 septembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, il convient dorénavant de présenter les coûts par types de flux, en € HT par tonne et en € HT par habitant.

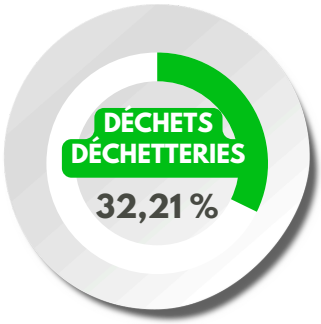
	OMR	Verre	TRI hors verre	Déchets déchetteries	Déchets verts	Gestion du passif	Textiles
Coût aidé HT par tonne	**255,98 €**	**33,28 €**	**182,18 €**	**212,23 €**	**217,93 €**	**0 €**	**3,52 €**
Coût aidé HT par habitant	**50,47 €**	**1,47 €**	**13,22 €**	**37,43 €**	**13,58 €**	**0 €**	**0,02 €**

Le cout aidé du textile est nul pour la collectivité.
En effet, la gestion de ce flux n'entraine aucune dépense de fonctionnement pour l'intercommunalité (recette éco organisme directement perçue par le relais)

Répartition du coût aidé par habitant













COÛT AIDÉ PAR HABITANT

Moyenne nationale :
127 € HT / hab.

Données 2023

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

06

GLOSSAIRE

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Camion BOM : Camion benne d'ordures ménagères

Camion monoflux : Camion avec un seul compartiment. Il ramasse les corps creux et les corps plats en mélange.

Centre de Valorisation Energétique : Usine d'incinération réservée aux déchets ménagers et assimilés par combustion et traitement des fumées avec récupération de la chaleur émise lors de l'incinération et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

Coût aidé : Le coût aidé correspond au coût restant à la charge de la collectivité (charges desquelles sont déduites les recettes liées à l'activité déchets pour l'ensemble des flux), qui doit être financé par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), la Redevance Spéciale, les contributions aux syndicats, les facturations aux usagers.

DDS : Un Déchet Diffus Spécifique est un déchet ménager issu d'un produit chimique pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé, que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu. En quelques mots, un DDS est un déchet principalement issu des produits de bricolage et d'entretien pour les ménages. Il se présente sous forme liquide, solide, pâteuse ou gazeuse dans des contenants divers (cartons, aérosols, pots…).

Déchet : Selon la loi du 15/07/1975 : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».

DEEE ou D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. Ils comprennent :

- le Gros Electroménager appelé GEM (froid et hors froid),
- les petits appareils ménagers (PAM)
- le matériel de télévision, Hi-fi, les instruments de musique électriques, …
- les équipements informatiques et de télécommunication,
- le matériel d'éclairage,
- les instruments de contrôle et de surveillance.

Déchets ménagers et assimilés : Déchets communs non dangereux (par opposition aux déchets dangereux) des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions.
Dans la mesure du possible, séparer les déchets des ménages des autres déchets (entreprises…).
Déchets recyclables secs : Dénommés ainsi par opposition aux déchets putrescibles, ils intègrent les déchets d'emballages ménagers recyclables (ou EMR) et les journaux magazines, matériaux qui sont très souvent collectés dans le cadre du dispositif de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers.

Déchets verts ou déchets végétaux : Résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, etc.) des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Encombrants : Déchets occasionnels de l'activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchetterie ou collectés en porte à porte.

ETP : Equivalent Temps Plein. Il s'agit du nombre d'heures travaillées par un seul agent dans une semaine.

OMR : Les Ordures Ménagères Résiduelles sont ainsi dénommées lorsqu'elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentes cibles pris en compte par les collectes sélectives. Elles sont constituées de déchets en mélange et traitées en Centre de Valorisation Energétique, centre de tri-compostage ou en Installation de stockage de déchets non dangereux.
PàP : Le Porte à porte est le service ramasse les déchets déposés dans des contenants spécifiques disposés à proximité du domicile du producteur.

PAV : Lors de la collecte en Point d'apport volontaire, les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population.

RS : La Redevance spéciale permet d'assurer l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers produits par le commerce, l'artisanat, les activités tertiaires, etc. qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières. Cette redevance est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité des déchets éliminés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination de petites quantités de déchets. Elle est due par toute personne physique ou morale (en dehors des ménages) indépendamment de sa situation au regard de la TEOM dès lors qu'elle bénéficie de l'élimination des déchets susmentionnés.
Refus de tri ou de compostage : Indésirables écartés lors du tri des recyclables secs et des DNM ou lors du compostage de déchets organiques.
Le taux de refus s'exprime de la façon suivante : quantité d'indésirables destinée au traitement/ quantité totale de déchets triés ou admis sur l'unité de compostage.

Ripeur : Agent de collecte des déchets en porte à porte, également chargé du transport des déchets vers les quais de transfert.

TEOM : La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est prélevée par la collectivité auprès des ménages afin de financer le service de collecte et d'élimination des déchets.

Taux de performance du tri : Exprimé en kg/an/hab, il permet de mesurer les quantités moyennes de verre, journaux-magazines ou emballages ménagers produites par habitant sur une année.

Tout venant : Déchets ne possédant pas de filière de recyclage ou de traitement spécifique.

TVE : Tout venant enfouissable.

TVI : Tout venant incinérable.

Valorisation matière : Opération visant à introduire aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.
Tonnage valorisé = Tonnage entrant en centre de tri - refus non valorisés

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE

Lisières de l'Oise

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202695-DE



Lisières de l'Oise
Communauté de Communes

4, voie industrielle
60350 ATTICHY

www.ccloise.com